



PÔLE FORMATIONS

Rappel des bonnes pratiques désignations des arbitres officiels

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☒ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT et ENGAGEMENT
- ☐ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☐ Trésoriers
- ☒ Référents arbitrages dans les clubs

Nombre de pages : 2

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Bonjour,

La saison a débuté, et les répartiteurs arbitres ont constaté que les arbitres officiels n'ont pas toujours été consciencieux par rapport à la saisie de leurs indisponibilités sur FBI.

Un rappel leur a directement été fait hier par mail nous tenions également à rappeler aux clubs des bonnes pratiques.

Pour rappel, les indisponibilités sont à saisir le samedi et le dimanche

La première journée a été très compliquée à gérer au niveau des retours, beaucoup de matchs, initialement couverts par des arbitres officiels, ont finalement été « découverts » en raison d'un manque de rigueur.

Une erreur ou un oubli par arbitre sont tolérés dans la saison.

Rappel du statut départemental des officiels

4.2 Sanctions arbitres

4.2.1 Pour non-réponse à une convocation / retour injustifié

Un arbitre qui ne répond pas à une convocation officielle est passible d'une sanction financière dont le montant est fixé par les dispositions financières annuelles du Comité. Pour 2026-2027 :

- 50€ à la 1^{ère} absence
- 70€ à la 2^{nde} absence
- 120€ à la 3^{ème} et aux absences suivantes

4.2.2 Interdiction de participation le jour même

En plus de l'amende, l'arbitre absent ne peut ni officier, ni jouer, ni coacher pour aucun club (même le sien) le jour de sa convocation.

4.2.3 Pénalité pour le club

Si l'arbitre enfreint cette interdiction en jouant ou coachant malgré son absence à sa convocation, il fait perdre par pénalité la ou les rencontres auxquelles il a participé.

Nous tenions par ailleurs à vous remercier pour votre travail en faveur de l'arbitrage au sein de vos clubs, qui permet d'augmenter le nombre d'arbitres officiels chaque saison, et à terme de couvrir plus de rencontres.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS, Assistante Administrative et comptable	Elodie CHOUTEAU CTF en charge des Officiels	
Référence	2026-09-25 PFCO – Rappel des bonnes pratiques désignations des arbitres officiels - BD	